

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 27 août 2009**

L'an deux mil neuf, le vingt sept août, à dix-neuf heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de BONDOUFLE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 18 août 2009, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean HARTZ, Maire.

#### Etaient présents :

MM. Jean HARTZ, Guy BOURLARD, Luc MARCILLE, Jacques LEGRAND, Jean-Claude PRADIN, Mmes Monique ROCHETTE, Marie-Yvonne GUIGNERET, Mmes Renée RIER, Marie-Dominique GURY, MM. Jean-Marie VALENTIN, Maurice RIOU, Mmes BOIDE Sylvie, Pascale TESTIER, M. Thierry GAREAU, Mme Michelle SIMMET, M. Guy BELLANGER, Mme Sidonie TRASTOUR, M. René ESLINE, Mme Sabine NAGEL

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Chantal BELMON donne pouvoir à Mme Marie-Yvonne GUIGNERET  
Mme Josette POIRSON donne pouvoir à M. Guy BOURLARD  
M. Arnaud BARROUX donne pouvoir à Mme Sylvie BOIDE  
Mme Esther ERNANDEZ donne pouvoir à M. Jean HARTZ  
M. Robert AGULHON donne pouvoir à M. Maurice RIOU  
M. Jean-Yves BERNARD donne pouvoir à Luc MARCILLE  
M. Frédéric RENAUD donne pouvoir à M. Jean-Claude PRADIN

#### Absents excusés :

Mmes Michelle DEBONS, Céline LEBRETON  
M. Jean Paul ROUXEL

M. Jean Marie VALENTIN est élu secrétaire.

Date de convocation : 18/08/2009

Date d'affichage : 20/08/2009

## **Approbation du Compte Rendu de la séance du 2 juillet 2009**

Le Compte Rendu de la séance du 2 juillet 2009 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

Prend acte des décisions suivantes prises par Monsieur le Maire, conformément à sa délibération du 16 mars 2008 lui donnant délégation en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- ✓ **Décision n° 2009/029** : Contrat avec l'association 'En compagnie d'Eos'
- ✓ **Décision n° 2009/030** : Avenant de régularisation au contrat de gestion de l'assurance 'Flotte automobile'
- ✓ **Décision n° 2009/031** : Convention avec la 'Base régionale de pleine air et de loisirs d'Etampes'
- ✓ **Décision n° 2009/032** : Contrat de prestation de service avec la société 'SVP'
- ✓ **Décision n° 2009/033** : Location de maintenance du parc de photocopieurs avec la société 'OCE'
- ✓ **Décision n° 2009/034** : Convention de partenariat avec « l'Ecole Buissonnière »
- ✓ **Décision n° 2009/035** : Contrat d'engagement avec « Edith Stiff conteuse »
- ✓ **Décision n° 2009/036** : Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes du service jeunesse
- ✓ **Décision n° 2009/037** : Avenant n°1 à la convention du 5 mai 2009
- ✓ **Décision n° 2009/038** : Renonciation aux pénalités de retard pour le marché de travaux d'aménagement des allées du cimetière

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la décision n° 2009/038 sera rapportée pour plusieurs erreurs dans les dates.

\*\*\*\*\*

## **Désignation des membres titulaires et des membres suppléants au jury de concours pour la construction du nouveau Centre Technique Municipal**

**Délibération n° 2009/077**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121.21,

VU les articles 22 et 24 du Code des Marchés Publics concernant les règles relatives à la composition de la Commission d'Appel d'Offres et des jurys de concours,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

**PROCEDE** à l'élection, pour le projet de construction du nouveau Centre Technique Municipal, des membres du jury de concours, au scrutin secret de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel et à bulletins secrets, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont candidats :

✓ Liste « Bondoufle l'Enjeu » :

Titulaires : Jacques LEGRAND, Marie-Yvonne GUIGNERET, Renée RIER, Jean-Paul ROUXEL

Suppléants : Esther ERNANDEZ, Arnaud BARROUX, Chantal BELMON, Robert AGULHON

✓ Liste « Bondoufle Energies Nouvelles » :

Titulaires : René ESLINE

Suppléants : Sabine NAGEL

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Votants : 26
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 26
- Liste « Bondoufle l'Enjeu » : 22 Voix 4 Sièges
- Liste « Bondoufle Energies Nouvelles » : 4 Voix 1 Siège

En conséquence, sont désignés membres du jury de concours pour la construction du nouveau Centre Technique Municipal :

**Membres Titulaires : Jacques LEGRAND, Marie-Yvonne GUIGNERET, Renée RIER, Jean-Paul ROUXEL, René ESLINE**

**Membres Suppléants : Esther ERNANDEZ, Arnaud BARROUX, Chantal BELMON, Robert AGULHON, Sabine NAGEL**

\*\*\*\*\*

**Approvisionnement en denrées alimentaires et confection de repas à la cuisine centrale –  
Années 2009 à 2012 – Signature du marché**

Délibération n° 2009/078

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la délibération n°2009/038 du 16 avril 2009 autorisant Monsieur le Maire à lancer un Appel d'Offres Ouvert afin de rechercher un prestataire pour l'approvisionnement en denrées alimentaires et la confection de repas à la cuisine centrale – Années 2009 à 2012.

VU les procès-verbaux de la Commission d'Appel d'Offres réunie les 29 juillet et 10 août 2009 concernant le marché d'approvisionnement en denrées alimentaires et confection de repas à la cuisine centrale – Années 2009 à 2012,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer un marché d'approvisionnement en denrées alimentaires et confection de repas à la cuisine centrale – Années 2009 à 2012, avec la Société AVENANCE Enseignement et Santé, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**A L'UNANIMITE**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un marché d'Approvisionnement en denrées alimentaires et Confection de repas à la cuisine centrale – Années 2009 à 2012, avec la Société AVENANCE Enseignement et Santé à PARIS (75), ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

**DIT** que le montant des prestations, objet du présent marché, s'établit comme suit (prix unitaire repas) :

	Maternelle	Primaire	Adulte	Personnes âgées (club du 3 <sup>ème</sup> âge)	Personnes âgées livrées à domicile (C.C.A.S.)	Goûter	Brique de lait
Montant H.T.	2, 83 €	2, 87 €	3, 02 €	3, 14 €	3, 14 €	0, 57 €	0, 27 €
Taux TVA	5.5%	5.5%	5.5%	5.5%	5.5%	5.5%	5.5%
Montant TVA	0, 16 €	0, 16 €	0, 17 €	0, 17 €	0, 17 €	0, 03 €	0, 01 €
Montant T.T.C.	2, 99 €	3, 03 €	3, 19 €	3, 31 €	3, 31 €	0, 60 €	0, 28 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Fait à Bondoufle, le 3 septembre 2009  
**Pour Extrait conforme,**

**Le Maire**

**Jean Hartz**